

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Laurence TIREL, Anne-Marie MENARD, Mathilde DEROYANT, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, André PÉPIN

Absents : Nicolas LEMOULAND, Christian BAUDRY, Rose-Marie BAUDRY

Secrétaire : Loïc PORCHER est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de
la réunion du 23
février 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 23 février 2018.

2018/004
FINANCES
Taux d'imposition
2018

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes locales, soit :

- Taxe d'habitation : 11.85 %
- Foncier bâti : 13.19 %
- Foncier non bâti : 31.65 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018.

2018/005
FINANCES
Affectation du
résultat

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, suite à l'examen du compte administratif 2017, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATANT que le compte administratif 2017 du budget communal présente un excédent de fonctionnement cumulé de 192 714.21 €

CONSIDERANT l'excédent d'investissement s'élevant à 7 198.20 €,

DECIDE, d'affecter ce résultat comme suit :

- 46 916.68 € pour constituer une réserve destinée à équilibrer les dépenses d'investissement. Ce montant sera inscrit en recettes de la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2018,
 - 145 797.53 € en report de fonctionnement. Ce montant sera imputé au compte R 002 (section de fonctionnement) du budget primitif 2018
-

2018/006
FINANCES
Refacturation des
charges du
budget principal
au budget annexe
assainissement

Monsieur le Maire propose de fixer un mode de refacturation de certains coûts directs devant impacter le budget annexe « assainissement » qui sont supportés par le budget principal, notamment ce qui correspond à des temps d'activité exercé par l'agent technique. Ce mode est le suivant : remboursement par le budget annexe « assainissement » de la masse salariale réelle constatée au prorata des heures d'intervention et prestations effectuées pour l'exercice de la compétence dudit budget.

Le montant prévisionnel de la contribution due au titre de l'année 2018 a été calculé à partir des éléments ci-dessous, étant précisé que ces éléments sont appliqués d'année en année tant qu'ils ne sont pas modifiés :

PRESTATION	Débroussaillage	Tonte	Visite C.D. 35	Visites diverses
NOMBRE D'HEURES	20	36	6	52
COUT HORAIRE MAIN D'ŒUVRE	17.28 €			
TOTAL	346 €	622 €	104 €	899 €
TOTAL MAIN D'ŒUVRE	1 971 €			
COUT HORAIRE MATERIEL	25 €			
TOTAL	500 €	900 €	0 €	0 €
TOTAL MATERIEL	1 400 €			
TOTAL GLOBAL	3 371 €			

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de porter effet à cette contribution, à compter de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le mode calcul des charges à refacturer au budget « assainissement »
- De préciser qu'elle continuera à s'appliquer tant qu'elle ne sera pas modifiée ou rapportée
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter :

- le budget primitif COMMUNAL 2018 qui s'équilibre :
 - en recettes et dépenses d'investissement à : 88 430.54 €
 - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 423 218.50 €
- le budget primitif ASSAINISSEMENT 2018 qui s'équilibre :
 - en recettes et dépenses d'investissement à : 34 644.37 €
 - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 38 332.06 €

2018/007
FINANCES
Budget primitif
2018

- le budget primitif LOTISSEMENT « Les Jardins de l'Etang » 2018 qui s'équilibre :
 - en recettes et dépenses d'investissement à : 547 668.60 €
 - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 640 313.40 €

- le budget primitif RESTAURANT 2018 qui s'équilibre :
 - en recettes et dépenses d'investissement à : 26 139.30 €
 - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 35 486.30 €

2018/008
BATIMENTS
COMMUNAUX
Remplacement du
système de
chauffe-eau de la
salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part du devis de l'entreprise GRESLE d'un montant de 1 803.50 € H.T. concernant le remplacement du système de chauffe-eau de la salle polyvalente et comprenant le remplacement du kit stéatite, de l'anode et du servomoteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- accepter le devis de l'entreprise GRESLE d'un montant de 1 803.50 € H.T.
- imputer la dépense à la section d'investissement
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

2018/009
COMMUNE
NOUVELLE
Point sur l'avancée
de la création de la
commune nouvelle

Monsieur le Maire rappelle que la réunion publique se déroulera demain à 18h30. Par ailleurs, concernant le choix du nom, il indique que la commission « communication » fera un premier tri dans les propositions reçues et en sélectionnera environ 5. Le comité de pilotage en retiendra ensuite 2 ou 3 qui seront soumis au vote de la population (à partir de 12 ans). Cette consultation se déroulera le samedi 09 juin de 09h00 à 18h00.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2018/004	FINANCES : Taux d'imposition 2018
2018/005	FINANCES : Affectation du résultat
2018/006	FINANCES : Refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe « assainissement »
2018/007	FINANCES : Budget primitif 2018
2018/008	BATIMENTS COMMUNAUX : Remplacement du système de chauffe-eau de la salle polyvalente
2018/009	COMMUNE NOUVELLE : Point sur l'avancée de la création de la commune nouvelle

Philippe GERMAIN		Mathilde DEROYANT	
Etienne GUICHARD		Nicolas LEMOULAND	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	